

# COMITÉ SYNDICAL

## COMPTE-RENDU DU 25.01.2022

Présents : M. Claude COURGEAU; M. Jean-Michel LENA; Mme Alexandra DUBEAU; Mme Virginie GAY-CHANTELOUP; M. Richard CHATELIER; M. Kamel KAHIA; M. Michel DESVAUX; M. Thierry BOUTARD; Mme Karine PATIN; M. Lionel CHANTELOUP; Mme Christiane MARTIN; Mme Laure MORISSET; M. Michel CARATY; M. Louis D'ASTORG; Mme Michèle GASNIER; Mme Anne MARQUENET-JOUZEAU; M. Alain SCHNEL; Mme Chantal AVENET; Mme Brigitte DUPUIS; Mme Valérie BERNUCHON; Mme Florence LEPRINCE; M. Franck SALGE; Mme Marie-Bélandre VAULET; M. Lucien SENECHAUD; Mme Isabelle SENECHAL; Mme Chantal GONZALES-BOURGES; M. Marc LEPRINCE; M. Jean-Pierre MARTINEAU; M. François LALOT; M. Jean-Marie RENAUDEAU; M. Jean-François CESSAC; M. Dominique MAZALEYRAT; M. Jacques LEMAIRE; Mme Laure LELANDAIS; Mme Céline AVENET; Mme Axelle TREHIN; M. Gilles AUGEREAU; Mme Corinne AUGE-GOUILLOU; M. Denis SIMONIN; Mme Nathalie MEME; M. Gérard SERER; M. Alain ANCEAU.

### 1/ Rapport d'orientations budgétaires

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 du Pays Loire Touraine complet a été envoyé aux membres du comité syndical par mail. Les principaux points suivants ont été présentés :

Les chapitres 1 et 2 concernent le contexte et le fonctionnement général du Pays.

Le chapitre 3 présente les éléments sur la situation financière actuelle du Pays :

- Rappel cotisation à 1.09 €/habitant depuis 2005
- Section fonctionnement : pour rappel, les principales dépenses du Syndicat sont des dépenses de charges de personnel, cela est à mettre en parallèle avec le rôle principal du Pays : le portage de contrats financiers et d'engagement nécessitant de l'ingénierie.
- Section investissement : pour rappel, le budget investissement reste faible, le Pays n'ayant pas pour vocation première de porter des projets d'investissement.
- L'analyse des résultats d'exercice confirme qu'au fil des années, la situation est acceptable mais en recul. Les dépenses 2021 ont été plus importantes que les recettes.

Le chapitre 4 présente les orientations budgétaires 2022 et les perspectives 2023 et 2024. Les orientations budgétaires 2022 consisteront principalement en :

- CRST : Signature officielle du Bilan à mi-parcours, organisation du Comité territorial de suivi (thématique à définir)
- COT EnR : Définition de l'animation du COT 2.0 signé en juillet 2021, organisation de visites de projets
- Leader : Fin de programmation et évaluation du programme 2014-2022
- Candidature prochaine programmation 2023-2027 (recrutement d'un renfort d'ingénierie)

- PAH : Renouvellement de la convention, développement des actions scolaires, mise en place du paiement par internet
- Inventaire : Renouvellement de la convention triennale avec le Conseil régional (2022-2024) et achèvement de l'étude de terrain
- Contrat local de santé : Rédaction des fiches actions du CLS 2, suivi des projets en cours : 1000 jours, violences sexuelles...
- Contrat de transition écologique : Organisation d'un COTECH et d'un COPIL en lien avec les services de l'Etat
- Conseil de développement : Accompagnement du CODEV dans la mise en œuvre des actions, adhésion à la coordination nationale des CODEV, échanges avec d'autres CODEV
- Autre : Refonte du site internet, conférence des maires, rencontre technique, visite de projets, déménagement

Concernant les locaux, une proposition de lieu à Amboise, sur l'île d'or, sera à étudier en 2022.

## 2/ Leader : candidature 2023-2027

Nous sommes actuellement en fin de programmation du programme Leader 2014-2022. 2022 est la dernière année pour programmer les crédits restants (plus de 370 000 € de crédits à programmer). En parallèle, cette année, le territoire a la possibilité de candidater à la prochaine programmation Leader 2023-2027. La Région Centre Val de Loire a prévu de mettre en œuvre le programme Leader avec une enveloppe FEADER de 22 millions d'euros pour les 5 ans à venir. Pour sélectionner les futurs candidats, la Région lance un appel à manifestation d'intérêt qui sera suivi d'un appel à candidatures auprès des territoires qui auront répondu à l'appel à manifestation d'intérêt. Une vingtaine de programmes est susceptible d'être retenue par la Région (enveloppe moyenne de 1 million d'euros sur 5 ans, pour rappel actuellement enveloppe de 1 494 900 € pour 7 ans). Les modalités de la future programmation ont été présentées par la Région le 10 janvier dernier.

Les modalités et le calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt ont été présentés et sont détaillés dans le diaporama (cf pièce jointe). Afin de préparer la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt un questionnaire a été envoyé aux communes, communautés de communes et acteurs privés (via le conseil de développement). Les retours sont attendus pour le 7 février 2022 au plus tard.

Pour rappel, le programme Leader est un programme européen financé par le FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. Aussi, afin de limiter une captation trop importante des crédits par l'urbain, la Région limite la quote-part destinée aux zones urbaines à 20% de l'enveloppe (règle actuellement appliquée sur le programme Leader 2014-2022). Un projet situé dans l'une des 18 communes de l'unité urbaine de Tours sera donc financé dans la part des 20% de l'enveloppe Leader.

Afin d'apporter une aide à la préparation de la candidature Leader 2023-2027, il a été proposé et accepté à l'unanimité de faire appel à un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois du 1er avril au 30 septembre 2022. D'une formation Bac +5 dans les domaines du développement local, de l'aménagement du territoire et des collectivités territoriales, cet agent assurera des fonctions de chargé de mission à temps complet. Ce poste est finançable à 80% des dépenses (plafonnées à 20 000 € HT) au titre du soutien préparatoire Leader.

### 3/ Délibérations administratives

#### **Délibération : Organisation du temps de travail**

La durée légale de travail d'un agent à temps complet est fixée à 1607 heures (soit 35 h hebdomadaires). Lorsque le cycle de travail hebdomadaire dépasse 1607 heures, des jours d'aménagement et de réduction du temps de travail sont accordés afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale. Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, les agents du Pays travaillant 37h par semaine ont droit à 12 RTT par an. Pour rappel, il a été décidé par la délibération du 15 décembre 2004, la suppression d'un jour d'ARTT en compensation de la journée de solidarité.

*Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité l'organisation du temps de travail et autorisé le Président à signer les pièces et actes s'y rapportant.*

#### **Délibération: Débat d'orientations budgétaires 2022 et rapport complémentaire sur le débat d'orientations budgétaires**

Depuis la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et les articles L 2312-1 et L 2531-1 du code général des collectivités territoriales, les Syndicats mixtes doivent obligatoirement organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif. Ce débat porte sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 précise que le DOB doit présenter, pour les communes de plus de 10 000 habitants, la structure et l'évolution des dépenses et des éléments constitutifs des effectifs en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui sera transmise au représentant de l'Etat.

*Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité le débat d'orientations budgétaires 2022 et rapport complémentaire et autorisé le Président à signer les pièces et actes s'y rapportant.*

#### **Délibération : Remboursement des frais de missions des agents du Pays Loire Touraine – Evolution des modalités de prise en charge**

Les modalités de prises en charge des remboursements des frais de mission ont été modifiées le 1er janvier 2020, il convient d'approuver ces modifications. Le remboursement des frais d'hébergement est porté à 70 € (en France métropolitaine), 90 € dans les villes de plus de 200 000 habitants et 110 € à Paris, maximum par nuit d'hôtel. Le remboursement des frais de repas, frais réels sur justificatifs, est plafonné à 17.50 € le repas. Les indemnités kilométriques ont été revalorisées de 17% en France métropolitaine.

*Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité la modification du remboursement des frais de mission et autorisé le Président à signer les pièces et actes s'y rapportant.*

#### **Délibération : Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements**

Le vote du budget aura lieu le 15 mars prochain. Conformément aux textes applicables, il est possible pour les collectivités d'ouvrir des lignes de crédits par anticipation à hauteur de 25% des crédits ouverts l'année précédente. Le Pays travaille actuellement à la refonte de son site internet et le choix du prestataire retenu sera validé en bureau de février. La somme votée pour les dépenses d'investissements en 2021 était de 21 600 €.

*Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de crédit d'investissement d'un montant maximum de 5 400 € et autorisé le Président à signer les pièces et actes s'y rapportant.*

#### **Délibération : Délibération de principe autorisant le recrutement de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – Contrat Unique d'Insertion (C.A.E – C.U.I) – Parcours Emploi Compétence (PEC)**

Le recrutement pour le remplacement du poste d'assistant administratif-communication est en cours. L'une des candidatures est éligible au dispositif du Parcours Emploi Compétences qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les

personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures.

*Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité la création d'un emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences pour ce remplacement de l'agent administratif - communication dans l'éventualité où la candidature retenue serait éligible et d'autoriser le président à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant.*

#### **Délibération : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Le Président informe que dans le cadre de la préparation de la candidature Leader 2023-2027 un recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'attaché pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité est nécessaire pour une période de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 septembre 2022 inclus. Cet agent assurera des fonctions de chargé de mission à temps complet. Il justifie d'une formation Bac +5 dans les domaines du développement local, de l'aménagement du territoire et des collectivités territoriales. Une demande de subvention au titre du soutien préparatoire Leader sera sollicitée et permettra un financement à hauteur de 80% des dépenses (plafonnées à 20 000 € HT).

*Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et d'autoriser le président à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant.*

#### **4/ Questions diverses**

**Contrat Local de Santé :** Madame LEPRINCE, vice-présidente du Pays, chargée du suivi du Contrat Local de Santé, a rappelé que le projet national « 1 000 premiers jours » démarre à Amboise pour une durée de 18 mois et que, par ailleurs, dans le cadre d'une action menée en partenariat avec la Ligue contre le Cancer, un côlon géant sera installé à Amboise au mois de mars afin de sensibiliser au cancer colorectal.

Madame Leprince est ensuite intervenue à propos de ce **projet des 1000 premiers jours en Pays Loire Touraine**.

Pour compléter les informations transmises à Monsieur BOUTARD, une réunion a eu lieu le vendredi 21 janvier 2022, à l'invitation de Monsieur le Sous-Préfet, pour l'actualisation de ce dossier entre tous les partenaires. Seul le territoire de Touraine Est Vallées n'était pas présent mais Madame Leprince se tient à leur disposition. Pour rappel, cette thématique fait l'objet d'une fiche action dans notre CLS2. Ces projets font suite à la fermeture des lits de périnatalité du centre hospitalier et du besoin que nous avons fait remonter de garder des services de proximité répondant aux besoins identifiés sur notre territoire. Depuis 2 ans les acteurs locaux ont été invités à diverses rencontres : les élus référents santé des communes et communautés de communes, leurs techniciens de la petite enfance, les REAPP, CPTS, sages femmes, puéricultrices ASSAD, etc ... Une gouvernance est établie autour d'un Comité de pilotage composé du CHIC, du Conseil Départemental, de la CAF, du PLT, d'une animation active portée par le CHIC, la CAF, le PLT, d'un comité de suivi et d'animations composés des représentants de toutes les structures partenaires et personnes impliquées dans cette thématique. Suite à la réunion avec Monsieur le Sous-Préfet, il a été acté que les grandes décisions sur ce projet seraient enterminées lors du COPIL du CLS.

A ce jour ce projet se compose de 3 axes :

1) La volonté de favoriser la connaissance de l'existant sur le territoire, assurer une culture commune, favoriser un travail de réseau créant ainsi une dynamique partenariale...

2) La candidature effectuée pour un appel à projet au titre de l'article 51 des ARS en août 2021, a été retenue comme 4 autres territoires de France et de métropole sur l'expérimentation de référents de Parcours (RéPAP). Cela consiste à permettre qu'un professionnel référent accompagne pendant et après la grossesse jusqu'aux 3 premiers mois de l'enfant pour guider la famille, la conseiller etc...\_Un ETP composé de 3 personnes au sein du CHIC est mobilisé sur ce projet. Le top départ sur 18 mois pour les territoires devait être lancé par le premier suivi signé et c'est notre territoire qui a eu l'honneur d'ouvrir cette expérimentation.

3) La réflexion autour d'une Maison des 1000 premiers jours qui rentre dans le cadre des projets de la Maison des parents. Dans un premier temps l'idée de centraliser cette maison dans les locaux de périnatalité du CHIC a été abandonnée, afin d'avoir une structure plus ouverte et moins médicale. Actuellement la réflexion se tourne avec la Mairie d'Amboise et la CCVA vers un pôle au centre ville qui concentrerait plusieurs services. Pour répondre aux besoins des autres territoires en considérant les difficultés de mobilité ou les spécificités dudit territoire, il serait nécessaire que le groupe d'animation et de suivi élabore des propositions. Pour l'instant rien n'est arrêté et tout est à faire.

- **Mars bleu et animation COLON GEANT à Amboise le 18 mars 2022** : En partenariat avec la Ligue contre le Cancer et la Mairie d'Amboise une action de sensibilisation contre le cancer colorectal aura lieu le 18 Mars.

- **Référents et Délégués Santé** : Pour rappel dans chaque commune et communauté de communes il y a un référent ou un délégué santé qui peut mobiliser le CLS pour vous accompagner dans vos réflexions, actions, coordonner, mutualiser et diffuser de l'information.

Le calendrier des réunions 2022 du Pays Loire Touraine a été envoyé aux membres du Comité syndical.

#### PROCHAIN COMITE SYNDICAL :

Mardi 15 mars à 18h à la salle polyvalente de Pocé-sur-Cisse

# COMITÉ SYNDICAL

## COMPTE-RENDU DU 15.03.2022

**Présents** : M. Claude COURGEAU; Mme Corinne AUGÉ-GOUILLOU; Mme Chantal AVENET; Mme Anne BAYON DE NOYER ; Mme Claudine BELLEFILLE ; M. Michel BERNARD ; Mme Estelle BERTHELOT ; M. BESNARD Joël ; M. Richard CHATELIER ; M. Louis D'ARTORG; M. Michel DESVAUX; M. Philippe DOUADY ; Mme Alexandra DUBEAU; Mme GASNIER Michèle ; Mme Virginie GAY-CHANTELOUP; Mme Martine GERARD ; M. GOETGHELUCK Patrick; Mme GRISON-CONSTANTIN Elodie ; M. Kamel KAHIA; M. LABARONNE Daniel ; Mme Laure LELANDAIS ; M. Jacques LEMAIRE; M. Jean-Michel LENA; Mme Florence LEPRINCE; M. LEPRINCE Marc ; Mme Anne MARQUENET- JOUZEAU; M. Jean-Pierre MARTINEAU; Mme Karine PATIN ; Mme Nathalie PIEAUX ; M. Christophe RAULT ; Mme Emmanuelle RENAUD ; M. Emmanuel SAUVAGE DE BRANTES ; M. Lucien SENECHAUD; M. Gérard SERER; Mme Anne TRUET.

### 1/ Délibérations relatives aux finances du Syndicat Mixte

#### Délibération n°1 : Approbation du Compte de Gestion 2021

Les membres du Comité Syndical ont approuvé, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2021 qui laisse apparaître un résultat de clôture de **12 364,75 € en investissement** et de **102 627,23 € en fonctionnement**.

#### Délibération n°2 : Approbation du Compte Administratif 2021

Mme Florence LEPRINCE, vice-Présidente du Pays Loire Touraine, a présenté le Compte Administratif 2021. Les membres du Comité Syndical ont approuvé, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021, faisant ressortir un **excédent de fonctionnement de clôture de 102 627,23 €** et un **excédent de 12 364,75 € pour la section d'investissement**.

#### Délibération n°3 : Affectation des résultats de l'exercice 2021

Constatant que le Compte Administratif de l'exercice 2021 présente un **excédent cumulé de fonctionnement de 102 627,23 €** les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité, d'affecter la totalité de ce résultat excédentaire à l'article 002 (affectation en excédent reporté de fonctionnement).

#### Délibération n°4 : Participation des Communautés de Communes au fonctionnement du Syndicat pour l'année 2022

Pour l'année 2022, il a été annoncé que la participation des communes et communautés de communes aux frais du syndicat restait fixée à 1,09 € par habitant. Les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les documents se rapportant à cette décision.

#### Délibération n°5 : Vote du Budget Primitif 2022

Le Président a donné lecture du Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **504 590,66 € pour la section de fonctionnement** et à **29 375.75 € pour la section**

**d'investissement.** Les membres du Comité Syndical ont voté, à l'unanimité, le budget proposé et ont autorisé le Président à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant.

## 2/ Inventaire du patrimoine : partenariat avec la Région (2022-2024)

Créé en 1964, par André MALRAUX, l'inventaire général a pour objectif de recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique et scientifique. Depuis 2004, les services de l'inventaire ont été transférés aux Régions avec possibilité de contractualiser avec des collectivités locales. La Région Centre-Val de Loire et le Pays Loire Touraine sont partenaires depuis 2010.

La démarche d'inventaire du patrimoine repose sur une méthodologie nationale. Il s'agit d'une recherche de terrain qui observe, analyse et décrit les édifices et les objets in situ en s'appuyant sur les sources d'archives et la bibliographie disponibles. Cela permet de produire une documentation destinée à enrichir la connaissance du patrimoine sous la forme de dossiers accompagnés d'illustrations. Il n'entraîne aucune contrainte juridique ou réglementaire.

Il existe deux types d'inventaire : thématique (patrimoine industriel, lycées...) ou topographique (ensemble du patrimoine d'un territoire donné). Chaque étude repose sur 4 phases : la recherche documentaire, l'enquête de terrain, la production de dossiers, la restitution et la valorisation des données.

Le partenariat avec la Région est formalisé par la signature de convention cadre (3 ans) et de conventions d'application annuelles. Le Pays s'engage à employer un chargé d'études inventaire et la Région assure le financement des dépenses (brut chargé, frais de mission, acquisition d'ouvrages et matériels...) à hauteur de 40 000 € par an et le contrôle scientifique des données produites.

Depuis 2010, deux études topographiques ont été menées sur le Pays Loire Touraine (canton de Bléré et vallée de la Brenne. Deux ouvrages et près de 1 100 dossiers présentant les résultats ont été publiés.

Le partenariat en cours concerne l'étude du patrimoine religieux (architecture et objets mobiliers). La Région a proposé la poursuite du partenariat sur 2022-2024 avec comme objectifs suivants : la fin des études en archives et terrain (2022) ; la réalisation d'une campagne photos (2022-2023) ; la finalisation des dossiers (2023) ; la rédaction d'un ouvrage (2023) ; la publication de l'ouvrage, des dossiers et des actions de valorisation (2024). Les modalités du partenariat restent inchangées (40 000 € par an) et le coût de la publication est pris en charge par la Région.

Les données produites par l'inventaire sont publiques et constituent une base qui peut être utilisée pour les mesures de protection, conservation, restauration et valorisation.

Les informations concernant l'état sanitaire des édifices et objets présentes dans les dossiers ne constituent pas un chiffrage de travaux (du ressort d'un architecte ou d'un restaurateur d'œuvres d'art) mais donne des données minimales (présence d'infiltrations, de moisissures, d'insectes...). Concernant le financement des travaux de restauration il a été rappelé le rôle de l'Etat (pour les édifices et objets protégés au titre des Monuments Historiques) et celui de la Fondation du Patrimoine (notamment pour le patrimoine non protégé) qui permet de lancer des souscriptions.

Les membres du Comité Syndical ont approuvé, à l'unanimité, la poursuite du partenariat avec la Région et ont autorisé le Président à signer la Convention 2022-2024 et toutes les pièces et actes s'y rapportant.

## 3/ Questions diverses

### ▪ Programme européen LEADER :

Comme nous vous l'avions indiqué lors du précédent Comité syndical, le Pays a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le programme européen Leader 2023-2027 lancé par la Région.

La région nous a fait savoir dernièrement qu'elle avait reçu 23 manifestations d'intérêt représentant 27 territoires de la région. L'appel à candidatures sera soumis pour validation à la Commission

permanente régionale du 8 avril pour un lancement du 11 avril au 30 septembre 2022. Pour rappel, un recrutement est en cours pour renforcer l'équipe Leader sur cette phase candidature (CDD de 6 mois).

▪ **Equipe :**

Audrey LEGENDRE a rejoint l'équipe du Pays depuis le 7 février 2022, en tant qu'assistante administrative et chargée de communication, dans le cadre d'un contrat PEC d'un an.

Anne-Sophie DELALANDE a rejoint l'équipe du Pays le 15 mars 2022 pour le poste d'agent de développement pour le suivi du CRST et du COT EnR (CDD de 3 ans).

Sophie LAINÉ a repris au 1er mars 2022 les fonctions de direction de la structure.

▪ **Contrat Local de Santé :**

Le Pays Loire Touraine participe à la journée de sensibilisation au cancer colorectal, qui se déroulera le vendredi 18 mars à Amboise.

▪ **PAH**

Une conférence inédite sur les patrimoines modernes se tiendra le jeudi 31 mars à 18h à l'espace Ligéria de Montlouis-sur-Loire. Elle sera animée par notre guide-conférencière Anna Brisson. Cet événement viendra clore notre cycle de conférence automne-hiver 2021. La prochaine programmation du Pays d'art et d'histoire sera dévoilée le 20 mai 2022.

**PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL :**

**Mardi 14 juin à 18h à la salle polyvalente de Pocé-sur-Cisse**

# COMITÉ SYNDICAL

## COMPTE-RENDU DU 14.06.2022

**Présents** : M. Claude COURGEAU; Mme Martine ROBINET; Mme Alexandra DUBEAU; M. Kamel KAHIA; M. Michel DESVAUX; Mme Claudine BELLEFILLE; M. Armel JOUBERT; M. Thierry BOUTARD; M. Lionel CHANTELOUP; Mme Christiane MARTIN; Mme Annie BECHON; M. Philippe LUNVEN; Mme Laure MORISSET; M. Louis d'ASTORG; M. Jacques BRAULT; M. Alban LI-WOUNG-KI; Mme Chantal AVENET; Mme Brigitte DUPUIS; Mme Martine GERARD; M. Christian PERDREAU; M. Franck SALGÉ; M. Lucien SENECHAUD; Mme Emmanuelle RENAUD; M. Marc LEPRINCE; Mme Katia PELTIER; M. Jean-Pierre MARTINEAU; M. Dominique MAZALEYRAT; Mme Céline AVENET; M. Gilles AUGEREAU; Mme Claude GOURON; Mme Anne TRUET.

Il a été rappelé en début de séance que le rapport d'activités 2021 a été transmis avec la convocation.

### 1/ LEADER : point d'étape sur la candidature 2023-2027

Suite à la première réunion de concertation du 3 mai, 3 ateliers thématiques ont été organisés entre le 20 et le 31 mai en présence d'élus, techniciens des collectivités et membres du Conseil de développement. En parallèle une consultation en ligne a été lancée du 1er au 20 juin 2022. Une centaine de participants ont ainsi pu commencer à identifier les besoins prioritaires et les enjeux du territoire pour les 5 années à venir. Le diaporama est joint au compte-rendu.

#### Remarques :

- pour l'axe 1 "Accès aux services", Madame Leprince a exprimé la volonté d'intégrer l'enjeu de l'inclusion handicap dans les projets à mener et de tenir compte également des besoins prioritaires des seniors,
- pour l'axe 2 "Economie locale", Monsieur Boutard a mentionné l'intérêt de contacter le SMICTOM pour les questions traitant de la réduction et de la valorisation des déchets. Il a également précisé que le développement de l'œnotourisme passait aussi par le biais des distributeurs,
- pour l'axe 3 "Transition écologique", Monsieur Boutard a rappelé le projet en cours de Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (étude conduite par les 4 CC du Pays).

### 2/ COT ENR 2.0 : recrutement temporaire pour l'animation

Lors du comité syndical du 15 juin 2021, les membres ont validé l'engagement du Pays Loire Touraine en partenariat avec le Pays Loire Nature dans la réalisation d'un COT ENR 2.0 2021-2024. Ce dispositif permet d'accompagner le déploiement massif des énergies renouvelables thermiques sur le territoire.

L'animation du COT ENR 2.0 était envisagée comme pour le premier COT ENR par l'ALEC 37 par le biais de convention de partenariat. Avec la dissolution de l'ALEC 37, l'animation du COT ENR 2.0 n'est plus réalisée depuis décembre 2021.

La création de l'ADIL-ADAC 37 devait permettre une reprise des missions d'animations des COT ENR à l'échelle du département d'Indre-et-Loire, mais il s'avère que seul l'accompagnement auprès des collectivités pourrait démarrer pour la fin 2022 (1 poste créé à l'ADAC 37 pour l'ensemble des COT ENR du département). L'accompagnement des porteurs de projets privés au sein de l'ADIL est à ce jour en réflexion et pourrait ne démarrer que pour le début de l'année 2023.

Aussi pour pallier à ce manque d'animation de notre COT ENR les Pays Loire Nature et Loire Touraine proposent de recourir à un recrutement temporaire d'un.e chargé.e de mission animation technique territoriale ENR pour nos 2 territoires. Ce point a été présenté en réunion de bureau de mai.

Ce recrutement temporaire permettrait :

- l'accompagnement des 14 projets en attente,
- la communication auprès des porteurs privés,
- la poursuite de l'accompagnement de nouveaux porteurs de projets publics et privés.

**Le financement de ce recrutement bénéficierait de la subvention ADEME (41 000€ pour l'année 1).**

**Pour rappel, sur le COT ENR 2.0 nous devons atteindre au minima 10 installations dont 3 installations hors bois énergie et l'atteinte de 8200 MWh. Pour y parvenir la mobilisation du secteur privé est donc indispensable.**

Il a été proposé aux membres du Comité syndical de créer un poste pour le recrutement temporaire d'un.e chargé.e de mission Animation technique COT ENR (profil thermicien) qui travaillera en réseau avec les thermiciens du département et les animateurs COT ENR de la Région Centre Val de Loire (accroissement temporaire d'activité).

### 3/ Présentation du nouveau site Internet du Pays

Camille Toulellan a fait la présentation du nouveau site internet du Pays Loire Touraine dont l'adresse est inchangée : [www.paysloiretouraine.fr](http://www.paysloiretouraine.fr).

Ce site est conçu comme un lieu de ressources pour le grand public avec notamment toutes les informations concernant les animations estivales du Pays d'art et d'histoire, pour les élus et porteurs de projets qui pourront plus facilement identifier les procédures d'accompagnement et les projets soutenus. Grande nouveauté, l'onglet billetterie est maintenant associé à la possibilité d'effectuer un paiement en ligne par carte bleue (le système de paiement Paypal n'est pour l'instant, pas disponible).

### 4/ Délibérations administratives

Délibération n°1 : recrutement temporaire d'un chargé(e) de mission Animation technique territoriale ENR

Les membres du Comité Syndical ont approuvé, à l'unanimité, le recrutement temporaire d'un chargé(e) de mission Animation technique territoriale ENR pour l'animation du COT 2.0.

Délibération n°2 : décision modificative budgétaire – n° 2022\_001 dépenses d'investissement

Les membres du Comité Syndical ont approuvé, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire – n° 2022\_001 dépenses d'investissement, pour la refonte du site internet (affectées sur le compte 2051 Concessions et droits similaires au lieu du compte 21538 Autres réseaux).

## 5/ Questions diverses

### PAH :

- Un appel à candidature a été lancé pour organiser le **stage « Initiation à l'utilisation de la chaux naturelle »** sur une journée à l'automne 2022 (samedi 24 septembre 2022 à confirmer).
- Les inscriptions sont ouvertes auprès du Pays jusqu'au 20 juin 2022 pour figurer dans la brochure-programme "Automne/Hiver 2022-2023" pour les **Journées Européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre 2022**, sur le thème du Patrimoine Durable. Le recensement via l'Open Agenda de la DRAC Centre Val de Loire est ouvert jusqu'au 30 juin.

### PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL :

Mardi 18 octobre à 18h à la salle polyvalente de Pocé-sur-Cisse

# PROCÈS-VERBAL

## DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE TOURAINE DU 18 OCTOBRE 2022

### Séance du 18 octobre de l'an deux mille vingt-deux,

Le Comité syndical du Pays Loire Touraine, légalement convoqué s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, à la salle polyvalente de la commune de Pocé sur Cisse, sous la présidence de Monsieur Claude COURGEAU, Président à 18 heures.

**Date de la convocation : douze octobre de l'an deux mille vingt-deux.** Délégués en exercice : 80

Délégués présents : 30

Votants : 30

**Présents : M. Claude COURGEAU ; Mme Martine ROBINET ; Mme Catherine GUILLOT-MARTIN ; Mme Danielle VERGON ; M. Kamel KAHIA ; M. Michel DESVAUX ; M. Thierry CANTEIRO ; M. LionelCHANTELOUP ; M. Philippe LUNVEN ; M. Louis d'ASTORG ; Mme Michèle GASNIER ; M. Jacques BRAULT ; M. Patrice DUBOURG ; Mme Chantal AVENET ; Mme Brigitte DUPUIS ; M. Fernand GARCIA ; Mme Martine GERARD ; Mme Florence LEPRINCE ; M. Emmanuel SAUVAGE DE BRANTES ; M. Lucien SENECHAUD ; M. Joël BESNARD ; Mme Isabelle SENECHAL ; Mme Emmanuelle RENAUD ; M. Éric POUGETOUX ; M. Jean-Marie RENAUDEAU ; M. Dominique MAZALEYRAT ; M. Michel BERNARD ; Mme Anne PORHEL ; Mme Claude GOURON ; M. Vincent MORETTE.**

**Excusés : Mme Christine FAUQUET ; Mme Claudine BELLEFILLE ; M. Thierry BOUTARD ; Mme Karine PATIN ; Mme Stéphanie PINÇON ; M. Daniel LABARONNE ; Mme Christiane MARTIN ; M. Fabrice BALLIN ; M. Bruno BONNIN ; Mme Annie BECHON ; Mme Laure MORISSET ; Mme Anne MARQUENET-JOUZEAU ; M. Alain SCHNEL ; M. Vincent LOUAULT ; Mme Anne BAYON DE NOYER ; M. Alban LI-WOUNG-KI ; M. Fabien HOUZÉ ; Mme Valérie BERNUCHON ; Mme Sandrine RENAUD ; M. Franck SALGÉ ; M. Frédéric LAUGIS ; Mme Marie-Bélisandre VAULET ; Mme Thérèse-Françoise BAUX ; Mme Chantal GONZALEZ-BOURGES ; M. Marc LEPRINCE ; Mme Katia PELTIER ; M. Jean-Pierre MARTINEAU ; M. Johnny GAUTRON ; Mme Axelle TREHIN ; Mme Corinne AUGÉ-GOUILLOU ; Mme Brigitte PINEAU ; M. Gérard SERER ; Mme Anne TRUET.**

**Secrétaire de séance : Michel DESVAUX**

Le quorum n'a pas été atteint, le Président continue la séance à 18h15 pour présenter les points à l'ordre du jour et convoque l'assemblée le lundi 24 octobre pour délibérer valablement.

### **1/ CLS : point d'avancement et présentation du projet des 1000ers jours de la vie**

Aurélié TRAVOUILLON a rejoint l'équipe du Pays au début de ce mois d'octobre pour animer le Contrat local de Santé 2021-2026.

Pour rappel le Contrat Local de Santé 2021-2026 est construit autour des axes suivants :

Axe 1 : Santé, tout au long de sa vie (soutien à la parentalité, sport santé, soutien aux aidants, bien vieillir).

Axe 2 : Prévention des violences / Promotion de la bienveillance (réseau partenarial local, veille diagnostic de territoire, info/formation de différents publics).

Axe 3 : Santé Mentale (présentation prochaine du contrat local Santé Mental).

Axe 4 : Santé Environnementale (qualité de l'air intérieur, perturbateurs endocriniens, alimentation).

Axe 5 : Projets transversaux (les 1000 premiers jours de la vie, communauté 360° ...).

**>> Présentation du projet des 1000 premiers jours de la vie par Marie Charlotte NISHIMWE, coordinatrice du projet**

La présentation du projet est jointe en annexe.

*Questions/remarques :*

- On compte environ 900 naissances sur le territoire.
- RÉPAP : Référent Parcours Périnatalité ; il s'agit de proposer aux femmes enceintes, en sus de leur suivi périnatal et postnatal habituel, un accompagnement personnalisé et gradué par un référent parcours périnatalité. Actuellement 88 familles sont volontaires sur le Pays.
- Le suivi des naissances prématurées est pris en charge par la médecine néonatale de l'hôpital Bretonneau.
- Le dispositif s'adresse à toutes les femmes enceintes de moins de 7 mois, résidant au sein des 55 communes du PLT et sont informées via la CAF à la suite de la déclaration de grossesse.

**2/ PAH : bilan des animations et point sur l'emploi des guides conférenciers**

Le bilan des animations a été présenté par Laurianne KEIL (cf. diaporama joint).

Point sur l'emploi des guides

Le Président a rappelé que pour la mise en œuvre de ses programmes d'animations, de l'offre scolaire et de l'offre groupe du Pays d'art et d'histoire, le Pays fait appel depuis 2010 à des guides conférenciers (employés à la vacation). En 2022, 435 h de vacations ont été effectuées réparties entre 1 guide principal et 1 guide ponctuel. Le tarif des vacations est fixé par délibération (délibération du 16/02/2011) avec un tarif normal et un tarif majoré pour les jours fériés/dimanches/langues étrangères/nocturnes. Les vacataires sont également remboursés de leurs frais de déplacements pour chaque animation selon le barème en vigueur.

En parallèle en 2022, le Pays a expérimenté un poste d'assistant administratif pour des missions de secrétariat et de communication dont un fort appui au Pays d'art et d'histoire. Ce poste à temps complet est occupé actuellement par Audrey LEGENDRE pour un Contrat d'un 1 an (07/02/2022 au 06/02/2023 – contrat aidé Parcours Emploi Compétences).

Pour l'année 2023, le Président a indiqué le souhait de procéder à une **réorganisation des postes à coûts constants** pour gagner en efficacité en termes de missions et de profil de poste. La proposition consiste à créer :

- un poste CDD à temps partiel à 80% (28/35<sup>ème</sup>) de guide conférencier/appui communication et logistique au PAH en remplacement des vacations du guide conférencier principal et du mi-temps dédié au PAH actuellement effectué par l'assistante administrative.
- un CDD poste à temps partiel (17/35<sup>ème</sup>) pour les missions de secrétariat/administratif (maintien du mi-temps dédié au secrétariat du Pays).

La simulation financière s'appuie sur l'année de référence 2022 :

- en 2022 les frais salariaux brut chargés pour ces 2 postes étaient de 39 519.20 € (frais de déplacement de la guide conférencière inclus)

- dans la projection des postes pour 2023 les frais salariaux seraient de 40 168.92 € (+ 649.72 € par rapport à 2022, sachant que l'année 2022 n'est pas la plus forte en nombre d'heures de vacances réalisées, l'année 2021 présentait 21h de vacances en plus).

- il est à noter que si nous maintenons le fonctionnement actuel (vacations du guide principal et un poste à temps plein d'assistant administratif) la dépense annuelle pour ces 2 postes reviendrait à plus de 46 600 € (fin du contrat PEC, augmentation du nombre de vacances pour l'offre scolaire).

Cette réorganisation de services a été présentée aux membres du Bureau de Pays lors de la réunion du 11 octobre 2022 et nécessite délibération en comité syndical pour la création de ces postes.

*Précisions suite aux questions :*

- les horaires du guide conférencier pourront être modulés selon l'activité
- le choix des langues exigées pour le guide correspond à la demande en visite (demande de visites de groupes en italien notamment)
- les frais salariaux présentés sont sur la base d'un temps partiel à 80%

### **3/ Délibérations administratives**

En l'absence de quorum le 18 octobre 2022, le Comité syndical a été réuni le 24 octobre pour délibérer :

#### **Délibération n°1 : Nomenclature budgétaire et comptable M57**

L'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux. L'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP). La généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024. En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57.

Aussi il apparaît pertinent, pour le syndicat mixte du Pays Loire Touraine, compte-tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable rénovée, et d'autre part du calendrier budgétaire 2022, d'adopter la nomenclature M57 dès l'exercice 2023.

Conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, le syndicat a sollicité l'avis du comptable public et son avis est favorable (lettre de M. le Comptable du Service de Gestion Comptable de Loches en date du 15 septembre 2022).

**>> VOTE : Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et autorisent le Président ou son représentant légal à signer l'ensemble des pièces et actes s'y rapportant.**

#### **Délibération n°2 : Mise à jour des taux des indemnités kilométriques**

L'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat (Journal officiel du 15 mars 2022) entraîne une mise à jour du barème des indemnités kilométriques.

Les dispositions de cet arrêté entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

**>> VOTE : Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la mise à jour des taux d'indemnités kilométriques et autorisent le Président ou son représentant légal à signer l'ensemble des pièces et actes s'y rapportant.**

#### **Délibération n°3 : Création d'un poste Guide conférencier/appui au Pays d'art et d'histoire :**

Après la présentation, il a été proposé aux membres du Comité syndical de **créer un poste pour le recrutement d'un.e guide conférencier.ère et appui au Pays d'art et d'histoire** en remplacement des vacances du guide principal et du mi-temps effectué à ce jour par l'assistante administrative. La création de cet emploi permanent relevant de la catégorie B sera effective à compter du 01/03/2023 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28h/semaine. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée 3 ans pour exercer les missions suivantes :

- Médiation du patrimoine et de l'architecture du Pays d'art et d'histoire auprès de tous les publics
- Aide à la conception et à la mise en œuvre d'actions de valorisation et de médiation du patrimoine
- Communication et promotion du label Pays d'Art et d'Histoire

L'agent devra justifier d'une expérience de 5 années minimum dans un service « Ville ou Pays d'art et d'histoire », être titulaire de la carte de guide-conférencier des Villes et Pays d'art et d'histoire (et/ou de conférencier national, de guide-conférencier national), être trilingue : français, anglais, italien et disposer de solides connaissances en Histoire de l'Art, Patrimoine, Architecture et Histoire européennes, nationales, régionales et locales.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**>> VOTE : Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la création du poste de guide conférencier/ière du Pays d'art et d'histoire et autorisent le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et actes s'y rapportant.**

**Délibération n°4 : Création de poste secretariat administratif :**

Il est proposé aux membres du Comité syndical de créer un poste permanent à temps non complet (17/35ème) pour assurer le secrétariat du Pays Loire Touraine dans le cadre de la réorganisation des services. Cet emploi de secrétaire administratif/ve à temps non complet relevant de la catégorie C sera effective à compter du 01 février 2023 pour exercer les missions suivantes :

- secrétariat général du Pays : accueil téléphonique, gestion du courrier, archivage, envoi des convocations...
- soutien administratif et logistique aux chargés de missions
- diffusion des outils de communication (mailing, site Internet) et revue de presse

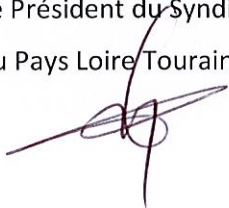
Cet emploi sera occupé par un agent contractuel à durée déterminée pour une durée de 3 ans. L'agent devra justifier d'une formation niveau baccalauréat minimum ou d'une expérience similaire.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

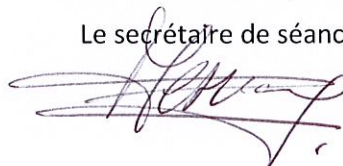
**>> VOTE : Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la création du poste de secrétariat administratif et autorisent le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et actes s'y rapportant.**

Le Président lève la séance à 19h45.

**Claude COURGEAU,**  
Le Président du Syndicat Mixte  
du Pays Loire Touraine



**Michel DESVAUX,**  
Le secrétaire de séance



# PROCÈS-VERBAL

## DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE TOURAINE DU 19 DÉCEMBRE 2022

### **Séance du 19 décembre de l'an deux mille vingt-deux,**

Le Comité syndical du Pays Loire Touraine, légalement convoqué s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, à la salle polyvalente de la commune de Pocé-sur-Cisse, sous la présidence de Monsieur Claude COURGEAU, Président à 17 heures.

### **Date de la convocation : douze octobre de l'an deux mille vingt-deux.**

Délégués en exercice : 80

Délégués présents : 12

Votants : 12

**Présents : M. Claude COURGEAU ; M. Michel DESVAUX ; M. Kamel KAHIA ; Mme Annie BECHON ; M. Philippe LUNVEN ; M. Louis d'ASTORG ; Mme Anne MARQUENET-JOUZEAU ; M. Lucien SENECHAUD ; Mme Chantal GONZALEZ-BOURGES ; M. Marc LEPRINCE ; M. Jean-Pierre MARTINEAU ; M. Patrick GOETGHELUCK.**

**Excusés : Mme Anne TRUET ; M. Vincent MORETTE ; Mme Martine GERARD ; M. Daniel LABARONNE M. Jean-Marie RENAUDEAU ; Mme Anne BAYON DE NOYER ; Mme Brigitte PINEAU ; Mme Marie-Bélisandre VAULET ; Mme Stéphanie PINÇON ; Mme Josette GUERLAIS ; Mme Christiane MARTIN ; M. Gérard SERER ; M. Thierry BOUTARD ; M. Jean-Michel LENA ; Mme Claude GOURON.**

**Secrétaire de séance : M. Michel DESVAUX**

Caractère d'urgence de la réunion : lors du dernier comité syndical du 18/10/2022, le quorum n'a pas été obtenu, par conséquent il n'a pas été possible de délibérer valablement. Aussi, compte tenu de l'urgence des délibérations présentées (notamment la mise en place de la comptabilité M57 au 1er janvier 2023 et le recrutement d'agents à compter du 1er février 2023), le Président a convoqué de manière exceptionnelle le comité syndical le 13 décembre 2022. A nouveau, le quorum n'a pas été atteint et la réunion a été reportée au lundi 19 décembre 2022.

**>> Les membres du comité syndical valident l'organisation en urgence de ce comité syndical exceptionnel dont l'ordre du jour porte sur les délibérations administratives.**

### **1/ Délibérations administratives**

#### **Délibération n°1 : Nomenclature budgétaire et comptable M57**

L'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux. L'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP). La généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024. En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de

la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57.

Aussi il apparaît pertinent, pour le syndicat mixte du Pays Loire Touraine, compte-tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable rénovée, et d'autre part du calendrier budgétaire 2022, d'adopter la nomenclature M57 dès l'exercice 2023.

Conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, le syndicat a sollicité l'avis du comptable public et son avis est favorable (lettre de M. le Comptable du Service de Gestion Comptable de Loches en date du 15 septembre 2022).

**>> VOTE : Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et autorisent le Président ou son représentant légal à signer l'ensemble des pièces et actes s'y rapportant.**

### **Délibération n°2 : Mise à jour des taux des indemnités kilométriques**

L'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat (Journal officiel du 15 mars 2022) entraîne une mise à jour du barème des indemnités kilométriques.

Les dispositions de cet arrêté entrent en vigueur le 1er janvier 2022, à effet rétroactif.

#### **Taux des indemnités kilométriques - Métropole, DROM-COM**

	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
Véhicule de 8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

**>> VOTE : Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la mise à jour des taux d'indemnités kilométriques et autorisent le Président ou son représentant légal à signer l'ensemble des pièces et actes s'y rapportant.**

### **Délibération n°3 : Création d'un poste Guide conférencier/appui au Pays d'art et d'histoire :**

M. COURGEAU a exposé le fonctionnement actuel du service Pays d'art et d'histoire et a présenté la réorganisation des services qui est envisagée afin de gagner en efficacité sans générer de temps agent supplémentaire. Il a ainsi été proposé aux membres du Comité syndical de **créer un poste pour le recrutement d'un(e) guide conférencier(ère) et appui au Pays d'art et d'histoire en remplacement des vacances du guide principal et du mi-temps effectué à ce jour par l'assistante administrative**. La création de cet emploi permanent relevant de la catégorie B sera effective à compter du 01/03/2023 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28h/semaine. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans pour exercer les missions suivantes :

- Médiation du patrimoine et de l'architecture du Pays d'art et d'histoire auprès de tous les publics
- Aide à la conception et à la mise en œuvre d'actions de valorisation et de médiation du patrimoine
- Communication et promotion du label Pays d'Art et d'Histoire

L'agent devra justifier d'une expérience de 5 années minimum dans un service « Ville ou Pays d'art et d'histoire », être titulaire de la carte de guide-conférencier des Villes et Pays d'art et d'histoire et/ou de celle de conférencier national et/ou de celle de guide-conférencier national, être trilingue (français, anglais et

italien) et disposer de solides connaissances en Histoire de l'Art, Patrimoine, Architecture et Histoire européenne, nationale, régionale et locale.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**>> VOTE : Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la création du poste de guide conférencier(ère) du Pays d'art et d'histoire à temps partiel et autorisent le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et actes s'y rapportant.**

#### **Délibération n°4 : Création de poste secrétariat administratif :**

Il est proposé aux membres du Comité syndical de créer un poste permanent à temps non complet (17/35ème) pour assurer le secrétariat du Pays Loire Touraine dans le cadre de la réorganisation des services. Cet emploi de secrétaire administratif(ve) à temps non complet relevant de la catégorie C sera effectif à compter du 01 février 2023 pour exercer les missions suivantes :

- secrétariat général du Pays : accueil téléphonique, gestion du courrier, archivage, envoi des convocations...
- soutien administratif et logistique aux chargés de missions
- diffusion des outils de communication (mailing, site Internet) et revue de presse

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel à durée déterminée pour une durée de 3 ans. L'agent devra justifier d'une formation niveau baccalauréat minimum ou d'une expérience similaire.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**>> VOTE : Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la création du poste de secrétariat administratif à temps partiel et autorisent le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et actes s'y rapportant.**

## **2/ Questions diverses**

Le Président a rappelé le calendrier des réunions du Comité syndical pour l'année 2023. La prochaine réunion se tiendra le mardi 31 janvier 2023.

Le Président lève la séance à 17h30.

**Claude COURGEAU,**  
Le Président du Syndicat Mixte  
du Pays Loire Touraine

**Michel DESVAUX,**  
Le secrétaire de séance